

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 69 (1975)

Artikel: L'église de Notre-Dame de Tours
Autor: Perler, Othmar
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OTHMAR PERLER

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE TOURS

Essai d'une interprétation historique des fouilles récentes

La restauration de l'église de Notre-Dame de Tours (Ct. de Fribourg) près de Payerne, a offert aux commissions intéressées, religieuses et civiles, l'occasion de faire quelques sondages archéologiques. Elles ont été confiées par M. E. Chatton, conservateur des monuments historiques, à Mlle H. Schwab, archéologue cantonale. Comme leur résultat était encourageant, il fut décidé de les continuer dans la mesure du possible, c'est-à-dire à l'intérieur de l'église et à certains endroits de l'extérieur de la nef. On fit appel à la commission fédérale (M. H. R. Sennhauser) pour profiter de son expérience et surtout des subsides fédéraux. Car le sanctuaire, modeste lieu de pèlerinage ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour procéder à de coûteuses recherches archéologiques.

Résultat des fouilles

Après trois mois de travail interrompu à plusieurs reprises, M. Werner Stöckli chargé des fouilles au nom de la commission fédérale put présenter les premiers résultats aux autorités et aux journalistes le 6 mai 1974. Mgr Pierre Mamie, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, manifesta par sa présence et par ses paroles l'intérêt qu'il porte aux vestiges de notre passé chrétien. Il put contribuer aux frais des fouilles grâce à la générosité d'un bienfaiteur anonyme.

M. Stöckli communiqua avoir pu identifier une première église qui comprend à l'est une abside semi-circulaire, renforcée à un deuxième temps; devant elle deux annexes latérales, situées de part et d'autre

d'une nef qui est limitée à l'ouest par un mur oblique. Cet édifice aurait été construit au VI^e ou au VII^e siècle par une famille seigneurale essentiellement pour elle.

Il aurait été remplacé au XII^e siècle par une église romane dont l'abside épouse la forme et les dimensions de l'ancienne, tandis que la nef est régulière et légèrement plus large, surtout plus longue. Les deux annexes ont été supprimées. Un clocher s'éleva à l'angle sud-est de la nef. Une sacristie irrégulière était adossée à l'abside côté nord.

Vers 1780, l'abside, le clocher et la sacristie sont démolis. Le nouveau chœur continue les murs de l'ancienne nef vers l'est et se termine en large hémicycle¹. Un communiqué accompagné d'un plan et de vues des fouilles a été publié dans la presse (voir *La Liberté* du mercredi 8 mai 1974).

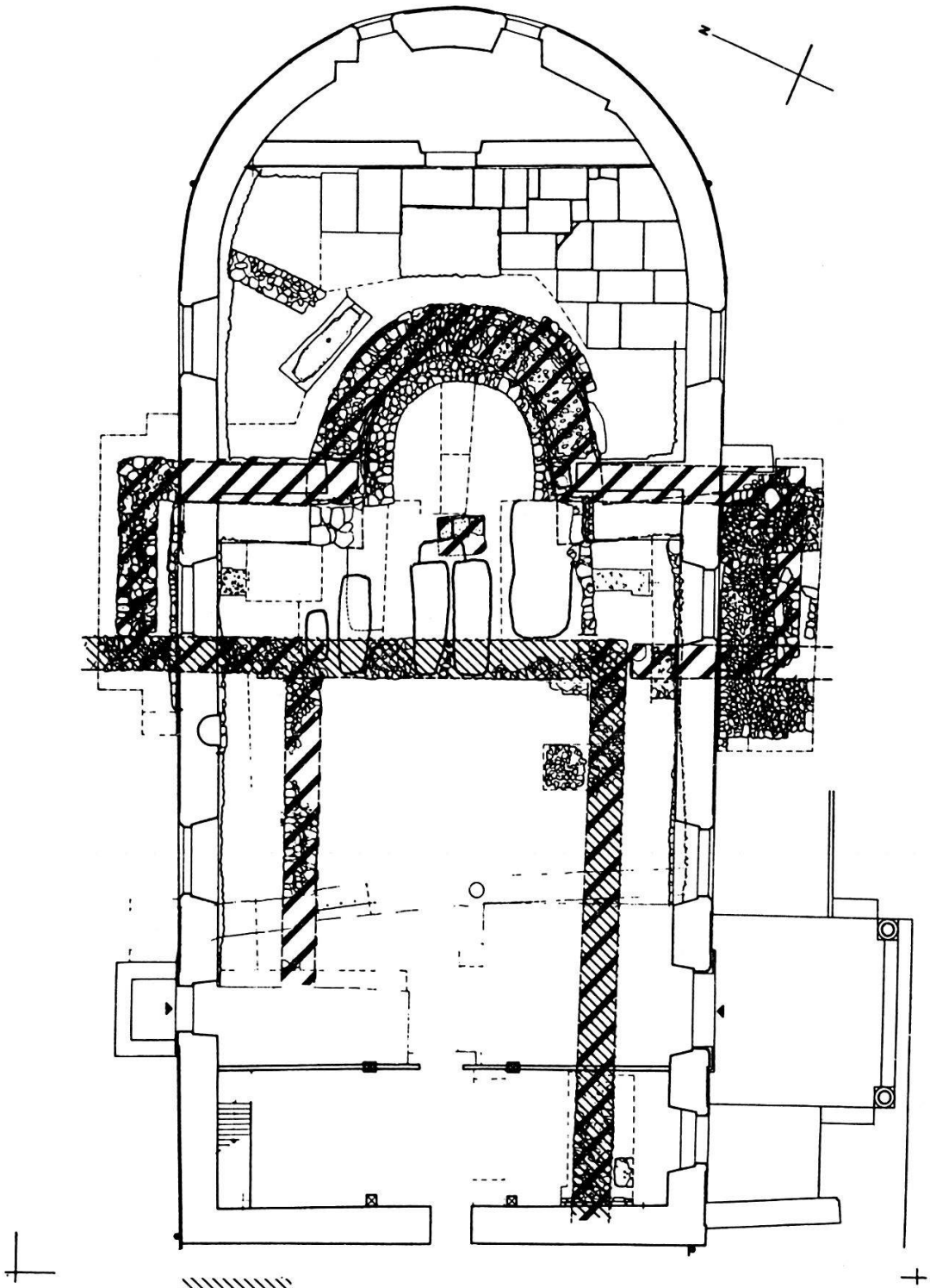
Comme certains doutes persistaient, il fallait compléter les fouilles. Leurs résultats furent présentés le 15 juin. L'emplacement de l'autel a pu être déterminé devant l'abside entre les deux annexes. Le tracé dans le sol de la nef, interprété comme vestige d'un mur oblique, est de date récente. Les fondements de la façade primitive ont été repérés plus tard à la hauteur du mur ouest de l'église romane, c'est-à-dire du narthex-sacristie actuel. Le fondement sud de la première église jusqu'à l'annexe fait partie d'une construction romaine qui continue à angle droit vers le nord et a été utilisé également pour l'annexe nord (côté ouest).




Les dimensions respectables de ces vestiges romains supposent un établissement assez important. Selon M. Stöckli il aurait été transformé en église à un moment où il était encore habitable, voire habité. Car les traces d'une destruction, d'un état ruineux, font défaut. Ce qui amène cet archéologue à reculer la date de l'église au V^e siècle.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de faire un examen exhaustif de ces conclusions archéologiques qui sont d'un grand intérêt. Il faut attendre le rapport définitif de celui qui en a le droit, le devoir et la compétence. A moins d'une argumentation plus poussée j'ai cependant de la peine à me rallier à la datation proposée et aux conséquences historiques qu'elle entraîne².

¹ La consécration par Mgr Jos. de Montenach eut lieu le 20 août 1781. Archives de l'évêché de Fribourg, Consecr. eccles. et altarium, II 21.

² Il est évidemment possible en soi que l'édifice romain ait été utilisé et adapté au culte chrétien à l'exemple des églises domestiques qui nous sont connues à Doura-Europos sur l'Euphrate, à Rome (les «tituli»), à Hippone, et ailleurs. Mais pour le moment je n'en vois pas la preuve à Tours.



-  Mur romain
-  Eglise paléochrétienne
-  Mur romain utilisé pour l'église

Echelle 1 : 170

Comme les autorités intéressées, les donateurs généreux, les collaborateurs bénévoles et le public attendent une publication qui ne tarde pas trop, je me suis décidé à présenter ici un premier essai d'interprétation essentiellement historique. Il se limite à l'église avec annexes qui est le résultat le plus important des fouilles. Le plan général des fouilles a été mis à ma disposition par l'intermédiaire du conservateur cantonal. Que M. W. Stöckli en soit remercié.

Eglises avec deux annexes

Le type d'église ayant des annexes devant l'abside est courant au VI^e, au VII^e et au VIII^e siècles. Il est postérieur au type ayant des annexes à côté de l'abside, antérieur à celui qui les recule vers le milieu de la nef ou qui les transforme en chapelles munies d'abside.

L'exemple le plus proche, du moins le plus intéressant pour nous est celui de la chapelle de Notre-Dame-sous-le-Bourg à St-Maurice découverte par L. Blondel selon lequel ce type d'église commence au VII^e siècle¹. H. R. Sennhauser préfère la fin du VI^e siècle en raison d'une inscription². Chr. Jörg vient de l'interpréter de l'évêque Héliodore qui se fit représenter au synode de Mâcon en 585³.

L'église de Tours présente encore le même plan que les deux plus anciennes églises de Romainmôtier. La première a été attribuée «très approximativement» au VI^e ou au VII^e siècle par A. Naef qui a dirigé les fouilles, la deuxième à l'an 753 (consacrée par le pape Etienne II)⁴. L. Blondel le suit plus ou moins tout en émettant un doute au sujet de l'an 630 proposé pour la première église⁵. M. Sennhauser propose le milieu du V^e siècle (fondation du premier monastère par Romain

¹ Dans: *Vallesia* 8, 1953, 5-18, voir p. 9.

² F. OSWALD, L. SCHAEFER, H. R. SENNHAUSER, *Vorromanische Kirchenbauten*. Münster 1966, p. 296s.

³ Eine Ziegelinschrift aus St-Maurice mit wahrscheinlichem Bezug auf Bischof Heliodor von Sitten (um 600), dans: *Zeitschrift für schweizer. Archäologie und Kunstgeschichte* 31, 1974, 73-78.

⁴ Les phases constructives de l'église de Romainmôtier (Vaud), dans: *Anzeiger f. schweizer. Altertumskunde* N. F. 7, 1906, pp. 216-217.

⁵ Aperçu sur les édifices chrétiens dans la Suisse occidentale avant l'an mille, dans: *Frühmittelalterliche Kunst in den Alpenländern. Akten zum III. internationalen Kongreß für frühmittelalterliche Forschung*, Olten und Lausanne 1954, pp. 277-308, Fig. 126.

et Lupicinus) pour la première – ainsi avait fait J. Zemp –, avant 624 pour la deuxième¹. E. Bach pense au VI^e ou au VII^e siècle pour la première, à 753 pour la deuxième².

A Kaiser-Augst les annexes ont été ajoutées à l'abside d'une église de type romain (Laur-Belart), qui peut remonter vers 400. Mieux, elles appartiennent à une église postérieure selon Sennhauser³.

Le même type se trouve encore à Wimmis, Ct. de Berne, cette église est datée du VII^e/VIII^e siècles⁴.

A Spiez, qui faisait jadis partie du diocèse de Lausanne et appartenait à l'évêque de Strasbourg, les annexes sont refoulées vers le milieu de la nef⁵. M. Sennhauser la date de la fin du VII^e ou du début du VIII^e siècle⁶.

A Sursee, Ct. de Lucerne, enfin les annexes sont devenues des chapelles absidées⁷. Semblables sont les églises de Laufon, Ct. de Berne⁸ et celle de Lutry, Ct. de Vaud⁹; la première est datée du X^e ou XI^e siècle, la deuxième après 1025.

Nous arrêtons ici la liste des églises suisses. Elle suffit pour situer l'église de Tours dans l'évolution du type en question. L'évolution est lente, pas nécessairement uniforme et rectiligne. Elle peut comporter des retards. D'ailleurs la datation des monuments n'est pas toujours aisée.

Ce type est d'origine orientale. Il se rencontre dans la Syrie du Nord et du centre dès le IV^e siècle¹⁰. Il présente plusieurs variantes qui ont évolué dans la suite. La plupart de ces églises ont trois nefs. Les petits oratoires à une seule nef comme à Tours ont quelquefois des annexes sortant du périmètre de la nef (V^e ou VI^e siècle)¹¹.

¹ O.c. p. 286s.

² L'église de Romainmôtier. Bern 1954. Guide des monuments suisses 14.

³ SENNHAUSER o.c. p. 133s. et les articles de R. LAUR-BELART qui a fouillé le site, dans: *Ur-Schweiz* 29, 1965, pp. 21ss. et 30, 1966, p. 51ss.

⁴ SENNHAUSER o.c. p. 376.

⁵ Cf. L. BLONDEL a.c. p. 300 pl. 126.

⁶ O.c. p. 318.

⁷ L. BLONDEL a.c. p. 300 Fig. 126. SENNHAUSER o.c. p. 329.

⁸ Eglise St-Martin, SENNHAUSER o.c. p. 168.

⁹ SENNHAUSER o.c. p. 187.

¹⁰ Cf. C. BUTLER, *Early Churches in Syria*. Princeton University 1929, p. 187; 77 Ill. 80; 150. J. LASSUS, *Sanctuaires chrét. de la Syrie*. Paris 1944, notamment pp. 60–66: absides et sacristies. G. TCHALENKO, *Villages antiques de la Syrie du Nord*. Paris 1953, II pl. XI.

¹¹ Cf. BUTLER o. c. p. 187; 77 Ill. 80; 150 Ill. 160.

De la Syrie, ce type s'est répandu en Palestine, en Transjordanie, en Egypte, en Afrique (Lybie, Tunisie, Algérie), en Asie Mineure, en Macédoine, en Grèce, de là en Dalmatie (Salone) et en Istrie, à Grado, à Ravenne (V^e et VI^e siècles), en Autriche, dans l'Allemagne du Sud, en Alsace, dans les Baléares, en Espagne ¹, etc.

Pour la Suisse nous pouvons ajouter aux exemples énumérés ci-devant d'autres d'un type un peu différent, avec des annexes ajoutées de part et d'autre de l'abside comme à Genève St-Germain (V^e siècle) ² et à St-Maurice, troisième église de 516-521 ³. A Ardon, Ct. du Valais, la deuxième église a les annexes devant l'abside, mais elles ne sortent pas du rectangle. M. Dubuis la date de la deuxième moitié du VI^e ou de la première partie du VII^e siècle ⁴.

E. Dygve attribue à la fin du V^e siècle les premiers exemples du type de Tours trouvés dans la région de la côte est de l'Adriatique ⁵. C'est pourquoi l'attribution au V^e siècle de la première église de Romainmôtier, petit monastère perdu dans le Jura, semble peu probable. Cependant, une éventuelle influence de l'architecture orientale n'est pas impossible. Le monachisme de S. Romain, fondateur (?) du monastère, remonte à Cassien et à Lérins. Il a essaimé dans la vallée du Rhône et au-delà: Arles, Lyon, le Jura ⁶. On peut en dire autant de l'abbaye St-Symphorien et de celle Ste-Marie à Autun, patrie de saint Maire, évêque d'Avenches ⁷. C'est en tout cas grâce à l'influence directe ou indirecte de pays orientaux que l'église avec annexes s'est répandue à travers l'ancien *orbis christianus* ⁸.

¹ Cf. ED. JUNIENT, dans: Atti del IV Congresso internaz. di archeologia cristiana. Roma 1948, II, pp. 279-289 (église avec abside carrée, trois nefs). J. FONTAINE, L'art préroman hispanique. Zodiaque 1973, pp. 59s., 83s., 175, 200, 205s., etc.

² BLONDEL a.c. p. 300. SENNHAUSER o.c. p. 93s.

³ BLONDEL a.c. p. 300 Fig. 126. SENNHAUSER o.c. p. 298.

⁴ SENNHAUSER o.c. p. 26. Jahrb. d. schweizer. Gesellsch. f. Ur- u. Frühgesch. 54, 1968/69, 155-163.

⁵ Die altchristlichen Kultbauten an der Westküste der Balkanhalbinsel. Dans: Atti del IV Congresso internaz. di archeolog. crist., Vaticano I, 1940, p. 400.

⁶ Cf. FR. PRINZ, Frühes Mönchtum im Frankenreich. München-Wien 1965, p. 66ss. Ajoutons que Lérins devint une pépinière d'évêques.

⁷ Ibid. p. 102s.

⁸ Nous renvoyons à l'ouvrage de G. BABIC, Les chapelles annexes des églises byzantines. Fonction liturgique et programmes iconographiques. Paris 1969. Les chapitres II 4-5 et III, p. 58-78 intéressent particulièrement notre travail. Nous avons dû nous limiter à l'essentiel.

Fonction liturgique des annexes

Les Constitutions Apostoliques écrites en Syrie durant la deuxième moitié du IV^e siècle appellent les annexes «pastophoria»¹. L'une est le «diaconicon», l'autre, de préférence celle de gauche, la «prothesis». Le «diaconicon» était destiné aux vases sacrés, aux vêtements et aux livres liturgiques, la «prothesis» aux dons en nature offerts pour et à l'occasion de l'eucharistie. A partir du V^e siècle, l'une d'entre elles était parfois aménagée pour le culte des martyrs et même pour l'administration du baptême.

Les offrandes pour l'eucharistie étaient préparées dans la «prothesis» avant la messe. Au moment de l'offertoire, elles étaient apportées à l'autel. Selon les mêmes Constitutions Apostoliques, les diacres rapportaient les espèces consacrées non consommées dans «les pastophoria»². Le rite de l'offrande prenait un caractère solennel notamment dans la liturgie byzantine, mais également dans la liturgie dite «gallicane» qui en dépend partiellement et qui était en usage chez nous (et ailleurs) à l'époque franque jusqu'à la réforme carolingienne. Le roi Pépin la remplaça par la liturgie romaine vers le milieu du VIII^e siècle. Il faut par conséquent supposer l'usage de la liturgie gallicane dans notre église de Tours.

Citons quelques passages de la liturgie de la messe, c'est-à-dire de l'«Ordo antiquus gallicanus», réédité dernièrement par K. Gamber³. Cet Ordo représente une liturgie gallicane évoluée, telle qu'elle s'est formée vers le sixième et le septième siècle en subissant l'influence visigothique et byzantine⁴. Cet Ordo commence par la remarque:

¹ II 57, 3 éd. FUNCK p. 161.

² VIII 13, 17 p. 518.

³ *Der gallikanische Meßritus des 6. Jahrhunderts*. Regensburg 1965. Nous renvoyons aussi à l'ouvrage classique de L. DUCHESNE, *Origine du culte chrétien*. 5^e éd. Paris 1920, pp. 215ss: procession de l'oblation. Voir également J. A. JUNG-MANN, *Missarum Sollemnia*, 2^e éd. Wien 1949, 2^e vol. p. 6 et le même dans: *Liturgie der christl. Frühzeit*, Freiburg Schw. 1967, pp. 218, 220s.

⁴ Cf. E. GRIFFE, *Aux origines de la liturgie gallicane*, dans: *Bulletin de littérature ecclés.* 52, 1951, 17-43. L'attribution de cet Ordo à S. Germain de Paris († en 576) a été rejetée par dom A. WILMART dans: *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie VI*, 1924, 1049ss., par E. GRIFFE, G. DIX et par d'autres. Elle est de nouveau soutenue, du moins comme probable, par A. VAN DER MENSBRUGGE (1959). Voir GAMBER o.c. p. 12 n. 12. Cette controverse n'infirme pas l'essentiel de notre argumentation. Selon Wilmart «la tradition des Eglises de Gaule au V^e et VI^e siècles s'y trouve donc représentée en quelque manière», a.c. col. 1102.

«Tout d'abord sont préparées les offrandes dans le «sacrarium», 1 p. 24: «Primo praeparantur oblata in sacrario». Suit à l'intérieur de l'église la liturgie de la parole (2–12). La messe proprement dite débute par la procession de l'oblation (offertoire) qui part du «sacrarium» pour se rendre à l'église devant l'autel (12ss. p. 32) ¹. Les offrandes sont préparées dans des «tours» (trois, deux ou une) ou sur une patène. Un, deux ou plusieurs prêtres selon le besoin se rendent avec des diacres de l'autel au «sacrarium». Les prêtres y prennent les «tours» ou la patène, un diacre le calice pour les porter à l'autel. Avant d'entrer dans l'église, ils entonnent l'antienne «Laudate dominum de caelis». Le clergé la répète dans l'église (13–14 p. 32s.). Ces textes supposent un «sacrarium» séparé de la nef et de l'abside, se trouvant à une certaine distance de l'autel ². Ils sont destinés à des églises plus grandes avec un clergé plus nombreux, mais ils peuvent être adaptés à des sanctuaires plus modestes.

Les actes synodaux complètent les textes liturgiques. Les «pastophoria» y sont désignés avec les termes de «sacrarium» ou de «secretarium». Les «Statuta Ecclesiae antiquae» 49 (XCIII) – la forme actuelle est de l'an 475 environ – prescrivent de ne pas recevoir les oblations des frères dissidents ni dans le «sacrarium» ni dans le «gazophylacium» (trésor). Dans ce dernier cas, il s'agit de dons en espèces ³. Le synode de Mâcon (585) nous intéresse particulièrement parce que saint Maire y était présent ⁴. Ce synode exige (no. 4) que tous les dimanches le pain et le vin pour le sacrifice eucharistique soient offerts par tous, hommes et femmes. Ceux qui s'y refusent doivent être excommuniés. Au no. 6 il rappelle aux prêtres les dispositions exigées pour célébrer dignement le sacrifice. Le jeûne eucharistique est obligatoire excepté le jeudi saint (où on célébrait le soir comme en Afrique). «Ce qui reste des sacrifices après la messe est conservé dans le 'sacrarium'. Le mercredi et le vendredi, les innocents sont amenés à l'église par celui qui en a la charge. Il leur impose le jeûne, puis ils reçoivent ces restes aspergés de vin» ⁵.

¹ Dom A. WILMART en donne un commentaire dans l'article cité, col. 1079ss. tout en relevant les emprunts faits à la liturgie orientale. Cf. aussi G. NICKL, *Der Anteil des Volkes an der Meßliturgie im Frankenreiche*. Innsbruck 1930, pp. 36–47. Le peuple ne prend pas part à cette procession. Il dépose ses offrandes dans le «sacrarium» avant la messe. Il n'existait cependant pas d'uniformité.

² Cf. encore GRÉGOIRE DE TOURS, *De glor. mart.* 1, 85 PL 71, 781 CD.

³ *Concilia Galliae*, *Corpus Christianorum* 148, p. 174.

⁴ *Ibid.* t. 148 A, pp. 238–250.

⁵ *Ibid.* p. 241s.

Ce vin était probablement du vin ordinaire auquel on avait ajouté un peu de vin consacré et qui était distribué au peuple après la communion du pain consacré¹. Ultérieurement cette «sanctification» par le vin consacré fut omise. Du vin ordinaire servait aux ablutions de tous les communiant. L'usage s'en est maintenu fort longtemps, dans l'ordination des prêtres jusqu'à l'introduction de la nouvelle liturgie².

Les oblations et les dîmes servaient à l'entretien de l'église, du clergé, des pauvres, des malades et des captifs. L'Eglise avait assumé une énorme tâche sociale, ce qui nous explique les nombreuses recommandations et les sanctions sévères relatives aux dîmes et aux oblations³.

Les textes cités, surtout celui du synode de Mâcon (585) indiquent que le «sacrarium» était une pièce séparée et probablement fermée bien qu'annexe de l'église. Ce n'est pas admis de tous les historiens. Ad. Reinle pense que les annexes étaient ouvertes vers la nef, munies d'arcs⁴. De fait la preuve archéologique ne peut pas toujours être établie. Cependant à Notre-Dame-sous-le-Bourg de St-Maurice les traces d'une fermeture sont visibles⁵. Ce n'est pas le cas à Ardon⁶. Par contre à Altenburg (Tyrol du Sud) sont conservés les murs montants⁷, de même à Hoischhügel (Carinthie)⁸. Les besoins liturgiques et la sécurité semblent exiger qu'au moins une des annexes fût fermée. Sur la côte adriatique est, les annexes peuvent être ouvertes ou fermées au moyen de barrières ou de murs selon E. Dygve⁹. A Tours, les fondements d'un mur se sont conservés à l'annexe du sud. Rien à celle du nord. Le problème n'est pas résolu.

Quant à l'autel nous pouvons supposer qu'il était fait d'un simple bloc carré ou de plusieurs plaques formant une caisse, d'un ou de

¹ Les textes sont donnés par G. NICKL o.c. p. 63-68 qui renvoie à M. ANDRIEU, *Immixtio et consecratio*, Paris 1924, p. 5-19. On peut consulter également l'article richement documenté, cependant dépassé par des travaux plus récents, de P. BROWE, *Die Kommunion in der gallikanischen Kirche der Merowinger- und Karolingerzeit*. Dans: *Theol. Quartalschr.* 102, 1921, 22-54 et 133-156.

² Cf. A. JUNGMANN, *Missarum Sollemnia*, II, pp. 499-503.

³ Cf. *Statuta Ant.* n. 49 o.c. p. 174; *Conc. Arausic.* de 511 n. 14-16 CC 148 A, p. 9; *Conc. Matic.* n. 5 *ibid.* p. 241.

⁴ *Kunstgeschichte der Schweiz*, Bd. 1, 2. Aufl. 1968 p. 131.

⁵ SENNHAUSER o. c. p. 296s.

⁶ Voir *Jahrbuch der schweiz. Gesellsch. für Ur- und Frühgeschichte* 54, 1968/9, pp. 159-161.

⁷ SENNHAUSER o. c. p. 21. L'annexe du côté gauche.

⁸ *Ibid.* p. 126.

⁹ A. c. p. 403.

plusieurs supports avec une mensa, conformément au style de l'époque ¹. Le synode d'Epaone (517) can. 26 prescrit que les autels consacrés doivent être en pierre ². L'évêque Bubulcus de Vindonissa figure dans la liste des signataires ³.

Les laïcs, hommes et femmes, pouvaient entrer dans le chœur pour y recevoir la communion ⁴ dans la main, les hommes après avoir lavée celle-ci, les femmes sur un linge propre ⁵.

Après cette confrontation avec la liturgie, une suggestion paraît opportune. Les liturgistes discutent depuis longtemps sur l'origine de la liturgie gallicane. Pour expliquer les éléments orientaux qui s'y trouvent ils ont proposé ou Lyon ou Arles ou Milan (Duchesne) ou Poitiers (Gamber). Aucune de ces propositions n'a pu s'imposer ⁶. Des recherches récentes ont abouti à la conclusion que ces éléments y ont été introduits après le V^e siècle et qu'ils sont venus de Rome, du royaume visigothique (liturgie mozarabe) ou directement de Byzance ⁷. Alors ne serait-il pas possible d'expliquer ce phénomène du moins partiellement par la présence et par l'influence des barbares ariens, les Burgondes, les Visigoths, les Ostrogoths qui ont été christianisés par Byzance ou qui ont été en contact avec sa liturgie, cela d'autant plus que le manuscrit de l'Ordo gallicanus écrit entre 825 et 840 (A. Wilmart) vient du monastère Saint-Martin d'Autun (entre parenthèses, patrie de saint Maire), c'est-à-dire du royaume burgonde et que les Burgondes se sont convertis à l'arianisme en contact avec les Visigoths (liturgie gallicane-mozarabe)? Ainsi le rite gallican s'est répandu en Espagne à la suite de l'occupation du pays par les Visigoths ⁸. A ma connaissance, on n'a jamais pensé à recourir aux données archéologiques telles que les annexes

¹ Cf. J. BRAUN, *Der christliche Altar*, München 1924, I p. 108. OTTO NUSSBAUM, *Der Standort des Liturgen am christlichen Altar vor dem Jahre 1000*, Bonn 1965 (= *Theophaneia* 18), a réuni dans le tome II un grand nombre d'exemples.

² CC 148 A, p. 30.

³ Ibid. p. 36.

⁴ Cf. le concile de Tours en 567, can. 4 CC 148 A, p. 178.

⁵ Ordo antiq. gallic. n. 24 o.c. p. 41.

⁶ Cf. L. DUCHESNE, *Les origines du culte chrétien*, 5^e éd. Paris 1920, pp. 93-99; dom A. WILMART a.c. en 1924; dom F. CABROL, dans: *Liturgia*, Paris 1930, pp. 800-803; J. A. JUNGSMANN, *Missarum Sollemnia*, 2^e éd. Wien 1949, I, p. 60s.; le même, *Liturgie der christlichen Frühzeit*, Freiburg Schw. 1967, p. 217ss.; E. GRIFFE, *Aux origines de la liturgie gallicane*, dans: *Bulletin de la littérature ecclésiastique* 32, 1951, pp. 17-43; B. FISCHER, dans: *Lexikon f. Theol. u. Kirche* 6, 1961, col. 1094.

⁷ Après dom Wilmart E. GRIFFE a. c. p. 22, pour l'offrande p. 31s.

⁸ Cf. GAMBER, *Ordo antiquus gallicanus* p. 9.

des églises pour éclaircir le problème¹. Citons quelques exemples! L'église de Kaiser-Augst récemment découverte est d'un intérêt particulier. Nous l'avons citée ci-devant. Les annexes y ont été ajoutées à la première église de type romain (ou apparaissent) à une époque qui suit la période romaine. Ed. Junyent explique l'apparition de l'église avec annexes à Port-de-Manacor (Baléares) par l'influence de Byzance qui y exerçait le pouvoir de 554 à 625².

D'autre part, les annexes tendent à disparaître à partir de l'époque carolingienne ou sont transformées, recevant une autre fonction. Les anciennes églises de Démoret (Ct. de Vaud) et de Granges-près-Marnand (Ct. de Vaud) récemment découvertes dans la Broye sont d'un type différent, sans annexes. La première remonte avant le VII^e ou le VIII^e siècle, l'autre (avec abside carrée) au VII^e ou au VIII^e siècle³. L'église préromane de Tavel (Ct. de Fribourg), probablement du X^e siècle, et celle d'Uznach (Saint-Gall) sont dépourvues d'annexes. L'abside y est précédée d'un chœur qui est séparé de la nef par un mur (Tavel) ou de cancels.

La coïncidence chronologique des églises avec annexes et de l'établissement des Burgondes dans notre pays suggère notre hypothèse. On pourra se prononcer avec plus de certitude le jour où la diffusion de cette architecture sera mieux connue.

L'influence du monachisme oriental n'est certes pas à exclure, au contraire. Nous y avons fait allusion en parlant des plus anciennes églises de Romainmôtier. L'auteur de la vie de saint Oyend (Eugendus), un des «Pères du Jura», nous raconte (135–137, Sources Chrét. t. 142, p. 384s. F. Martine) sous forme d'une vision l'intronisation abbatiale de son héraut dans l'abbaye de Condat (fondée par saint Romain). La scène se passe «dans la sacristie qui se trouve à droite de l'oratoire – in oratorii secretario a parte dextera» (135, 3s.), c'est-à-dire dans le «diaconicon». Oyend y est revêtu des ornements liturgiques de l'abbé.

¹ GAMBER a essayé d'expliquer par le rite de l'offertoire le chœur à trois absides de certaines églises de la Rétie, dans : Röm. Quartalschr. 65, 1970, pp. 98–126.

² Voir ci-dessus p. 214 n. 1, Atti IV Congresso, II, p. 282.

³ Telles sont les dates proposées par les auteurs qui ont publié les résultats des fouilles, pour Démoret cf. H. R. SENNHAUSER dans: Unsere Kunstdenkmäler 16, 1965, pp. 147ss. (voir aussi Jahrbuch d. schweiz. Gesellschaft f. Ur- u. Frühgeschichte 56, 1971, pp. 237–239), pour Granges-près-Marnand (VD). W. STÖCKLI, Recherches archéologiques dans l'église de Granges-près-Marnand, dans: Helvetia archaeologica 16, 1973, pp. 92, 105. M. SENNHAUSER caractérise les premières églises de campagne en Suisse, sans s'arrêter au type de Tours, dans: Archeologia N° 66, 1974, 28–29.

Ce texte suppose une seconde sacristie «in parte sinistra», donc une église avec deux annexes. Oyend rebâtit le monastère incendié. Tout en imitant les usages orientaux il les adapta au tempérament des Gaulois.

Eglise privée ou église paroissiale

Considérant la date, le site et les conditions historiques, on est tenté d'interpréter la première église de Tours comme un sanctuaire privé, destiné d'abord au fondateur, aux cultivateurs et aux artisans de son domaine. Telle fut aussi l'opinion de M. W. Stöckli. Ces églises privées (appelées d'un terme technique «Eigenkirchen») devinrent dans la suite fréquemment des églises paroissiales soumises à l'autorité directe de l'évêque du lieu si l'évêque n'était pas déjà lui-même fondateur. Mais les dimensions respectables pour l'époque (intérieures 16,5 m sur 5,25 m, nef seule 10,1 m sur 5,25 m) pourraient indiquer une église destinée à une communauté plus grande dès son origine.

Les actes synodaux fournissent cette fois encore des précisions bienvenues. Ils distinguent trois centres de pastoration: la «civitas», siège de l'évêque, la «parrochia» dirigée par un clergé régulier, la «villa» ou encore «villola» où réside un clerc¹.

Tours a pu être une «villa» ou une «villola». L'érection d'un oratoire dans ces lieux était laissée à la générosité des fondateurs, généralement grands seigneurs, même évêques. Des tensions entre fondateurs laïcs et l'évêque n'étaient pas rares. Le concile de Châlons-sur-Saône (647-753) consacre le canon 14 aux «oratoires qui se construisent dans les villae». Les évêques réunis en synode se plaignent que les propriétaires des oratoires construits depuis longtemps dans les «villae» des puissants (per villas potentum) s'opposent à l'évêque et ne permettent pas à l'archidiacre de réprimer, le cas échéant, les clercs qui desservent ces oratoires. Il appartient à l'évêque d'ordonner des clercs et de leur donner les pouvoirs nécessaires².

Le concile de Clermont (535) prescrit que le prêtre et le diacre qui ne résident ni dans la «civitas» ni dans les «parrochiae» comme chanoines (canonecus), mais qui résident dans les «villolae» et y célèbrent les mystères divins doivent se rendre à la «civitas» auprès de l'évêque les jours de grande fête (Noël, Pâques, Pentecôte et autres fêtes principales)³.

¹ Cf. Concile de Clermont en 535 can. 15, CC 148A, p. 109.

² Ib. 148 A, p. 306.

³ Ibid. p. 109, can. 15.

Déjà en 506 le concile d'Agde, can. 21, avait décrété une mesure semblable pour celui «qui en dehors des paroisses, dans lesquelles se trouve un clergé (conventus) légitime et régulier, veut avoir un oratoire à la campagne (in agro). Il peut y célébrer la messe «en raison de la fatigue de la famille» excepté les jours de grande fête pour lesquels il doit se rendre dans les «Civitates» ou dans les «paroisses»¹.

Le but de ces prescriptions était de favoriser l'unité et d'éviter les scissions. Dans l'hypothèse d'une église privée le prêtre ou le clerc résidant à Tours devait par conséquent se rendre à Avenches ou à Lausanne où résidait l'évêque ou dans les paroisses voisines qui déjà ont dû exister dans la vallée de la Broye.

Le synode d'Epaone (517) défend par le canon 25 de placer des reliques dans les oratoires des «villae» (in oratoriis villaribus) à moins qu'il y ait dans le voisinage un clerc attaché à une paroisse qui puisse «par une psalmodie fréquente» rendre le culte aux saintes reliques (sacris cineribus)². Un prêtre gardien du tombeau des reliques d'un martyr, d'une église consacrée à un martyr était appelé «martyrarius»³. Nous savons par les témoignages de Grégoire de Tours, de Grégoire le Grand et des Itinéraires à quel point le culte des martyrs et des reliques fascinaient les chrétiens de cette époque.

Telle fut la situation de l'église de Tours et de son desservant à l'origine si elle était une «ecclesia propria», une église privée ce dont nous ne sommes pas sûrs.

Quand ce premier oratoire est-il devenu église paroissiale au cas où il ne l'était pas dès le début? Le Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne (1228) énumère Tours parmi les 36 paroisses du décanat d'Avenches. Mgr J. P. Kirsch fait remonter l'origine de la paroisse au IX^e ou au X^e siècle, peut-être même plus haut⁴. Sa conclusion a été confirmée, même dépassée par les fouilles, sans qu'il soit possible de préciser la date exacte. Cependant les tombes assez nombreuses anciennes trouvées à l'intérieur et à l'extérieur des deux églises s'expliquent le mieux par un cimetière paroissial. Le sarcophage réutilisé trouvé près de l'abside (côté nord) nous invite à penser au VIII^e ou IX^e siècle au

¹ Ibid. 148, p. 202s.

² Ibid. 148 A, p. 30.

³ Conc. Aurel. 13, CC 148 A, p. 101; GRÉGOIRE DE TOURS, Hist. 4, 11; mirac. 2, 46 cf. A. BLAISE, Dict... des auteurs chrét., Turnhout 1954, p. 516.

⁴ Die ältesten Pfarrkirchen des Kantons Freiburg, dans: Freiburger Geschichtsblätter 24, 1917, p. 123.

plus tard. La sépulture était en principe un droit paroissial bien que les exceptions ne fussent pas rares (surtout dans le cas des fondateurs du sanctuaire). L'examen et la datation des tombes encore inexplorées pourra apporter un jour des précisions. L'usage d'ensevelir les morts dans ou auprès des lieux saints, surtout près des tombeaux des martyrs, remonte à l'époque des Catacombes. Il semble s'être intensifié durant le Haut Moyen Age. Les textes synodaux nous fournissent de précieux renseignements. Le synode de Mâcon (585) nous apprend au canon 17 que beaucoup avaient ouvert les tombeaux avant que les corps ne fussent décomposés pour y ensevelir leurs propres morts ou d'autres. Il est interdit, décrète le synode, d'usurper les lieux sacrés pour ses morts sans le consentement des propriétaires des tombes. Si on l'a fait, les corps doivent être enlevés des tombes¹. Le synode d'Auxerre (561-605) défend d'enterrer les morts dans les baptistères (can. 14) et de poser un mort sur un mort (can. 15)². De fait les inscriptions funéraires contiennent quelquefois des sanctions contre les violateurs des tombes.

La découverte d'un baptistère ou de fonts baptismaux serait plus concluante pour l'existence d'une paroisse. Une des annexes aurait pu s'y prêter.

Le site de l'église de Tours est un autre indice de la haute antiquité de la paroisse. On ne fixe pas le centre d'une paroisse à l'extrémité de son territoire à moins d'une raison particulière ou d'une nécessité. Or Tours est à l'extrémité nord. Elle domine la vallée de l'Arbonne et de la Broye. C'est aujourd'hui une minuscule enclave dans la commune vaudoise de Corcelles. C'est pourquoi la chapelle du château de Montagny, fondée au Moyen Age, est devenue église paroissiale dès le XVI^e siècle³. C'est dire que normalement le territoire de l'ancienne paroisse de Tours devait s'étendre à l'ouest vers la Broye (Corcelles, Payerne), au nord-est vers Dompierre, à l'est vers Ponthaux, au sud vers Prez et Torny-Pittet. Ces derniers lieux sont les centres de très anciennes paroisses⁴. Comme les cours d'eaux servaient quelquefois de limites

¹ CC 148 A, p. 246.

² Ibid. p. 267.

³ Cf. L. WAEBER, *Eglises et chapelles du Ct. de Fribourg*, Fribourg 1957, p. 228.

⁴ Cf. J. P. KIRSCH o.c. p. 120 et 133. P. AEBISCHER arrive souvent à des dates plus anciennes par la méthode philologique (toponomie), cf. *Sur les martyria et les martyreta en général et les «marterey» fribourgeois en particulier*. Contribution à l'étude de la christianisation de la Suisse romande, dans: *Linguistique romane*

– telle la Sarine (à l'exception de Barberêche) ¹ – on peut se demander si le territoire de Payerne au sud de la Broye ne faisait pas partie de la paroisse de Tours à son origine, avant la fondation de l'abbaye de Payerne. Quant à Corcelles, le patron de son église saint Nicolas, saint grec, permet de la dater aux X^e siècle au plus tôt. Le culte de ce saint oriental fut répandu en occident principalement à la suite du mariage de l'empereur Otton II, fils de sainte Adélaïde, avec la grecque Théophanie. Les relations d'Adélaïde avec Payerne expliquent et l'érection de l'église de Corcelles dédiée à saint Nicolas et le patronage exercé par l'abbaye sur elle. Corcelles dépendait au moins dès 1148 de l'abbaye ². Le Cartulaire de Lausanne l'énumère parmi les paroisses du décanat d'Avenches. F. Kuenlin affirme que «jadis Corcelles faisait partie de la paroisse de Tours. Un échange eut lieu le 7 novembre 1509, par lequel Fribourg reçut la paroisse et l'église de Tours. La démarcation date du 11 décembre 1629; et le 27 juin 1767, le curé de Tours fut dédommagé de la perte de la dîme et du cens à Corcelles» ³.

Cela nous amène au problème plus délicat, mais aussi plus passionnant de l'origine et de l'identification de l'église de Tours.

Notre-Dame de Tours et l'église construite par saint Maire

Selon une opinion dont j'ignore l'origine et la date, l'église de Tours serait «le temple de sainte Marie» construite par saint Maire, évêque d'Avenches, en 587, «dans sa propriété». Les historiens admettent communément que l'église de saint Maire se trouvait à Payerne, à 2 km et demi de Tours. En effet, le Cartulaire de Lausanne rédigé en 1228 par le prévôt Conon d'Estavayer affirme dans la notice consacrée à saint Maire: «Le même serviteur du Christ, l'évêque Marius, construisit un temple à sainte Marie, Mère du Seigneur, et la villa Paterniaca dans son territoire à lui – templum et villam Paterniacam in solo con-

et histoire religieuse, Abadia San Cugat del Vallès 1968, pp. 190–191 et 200–201 (études des martyreta = cimetières). Voir encore Histoire religieuse et linguistique: La christianisation de l'Europe centrale d'après quelques faits lexicaux. Dans: Revue suisse d'histoire 20, 1970 p. 15ss.

¹ Les cas où le territoire se trouve des deux côtés ne sont pas rares selon BÜTTNER-MÜLLER, o.c. p. 67.

² Dict. hist. et biogr. suisse 2, 580 M. R.

³ Dict... du Ct. de Fribourg. Frbg. 1832, p. 378. Nous n'avons pu vérifier les sources de Kuenlin.

struxit proprio»¹. Suit la date exacte de la dédicace de l'église, à savoir le 24 juin 587. Ce texte, à première vue si clair présente des difficultés sérieuses.

On attribue communément l'origine de la ville de Payerne à un romain appelé Paternus de qui existent deux inscriptions, l'une est encadrée dans un mur de l'Abbatiale, l'autre se trouve au Musée d'Avenches. Paternus aurait possédé un «fundus» qui serait à l'origine du nom et de l'agglomération de Payerne. Marius serait devenu plus tard propriétaire et fondateur de la «villa Paterniaca» comme s'exprime le Cartulaire. Laisant de côté l'examen de cette généalogie et de l'étymologie discutées² nous nous bornons à examiner la traduction du texte. M. Reymond a entrevu le point faible de l'interprétation commune sans aller plus loin. «Marius ne créait pas la ville de Payerne, née avant lui, écrit-il, mais il l'ouvrait à la vie chrétienne»³. Il précise dans la note 2 de la page 57: «Nous croyons que cet 'et' (*templum et villam construxit*) est une faute de scribe et qu'il faut lire *in*.» Avant de supposer une faute de copiste, il faut tâcher d'expliquer le texte sans l'altérer. Remplacer la conjonction «et» par la préposition «in» entraîne d'ailleurs le changement de l'accusatif en ablatif «in villa». On peut donc traduire le texte de deux façons: «Marius construisit le sanctuaire de Marie et la villa qui se trouvent à ou près de Payerne», c'est-à-dire la villa qui est à Payerne même ou celle qui, pour le rédacteur du Cartulaire, est celle que l'on nomme la «villa Paternica» parce que près de Payerne. Une telle désignation n'a rien d'étonnant de la part d'un auteur, c'est-à-dire du prévôt Conon ou de celui que Conon a utilisé qui, résidant à Lausanne, établit la liste des propriétés et des droits de l'église de Lausanne dispersés un peu partout. De plus, le texte n'implique pas nécessairement l'identité du lieu de la «villa Paternica» (bien que ce soit probable) et du «templum s. Mariae», mais bien que les deux se

¹ Nous citons l'édition de CH. ROTH, Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne. Lausanne 1948, p. 23: «Idem servus Christi Marius episcopus in honore sancte Marie genitricis Domini templum et villam Paterniacam in solo construxit proprio dedicavitque sub die. VIII. kalendas iulii, indicione V., episcopatus vero sui anno XIII., regnante donno Guntrando rege.»

² Cf. E. HOWALD-E. MEYER, Die römische Schweiz, Zürich 1940, p. 251 no. 184, à la suite de F. STÄHELIN, Die Schweiz in römischer Zeit, 2^e éd. Basel 1931, p. 132 n. 3 et de J. STADELMANN, Etudes de toponymie romane. Dans: Archives de la Société d'histoire du Ct. de Fribourg. 7, 1903, p. 370s.

³ M. REYMOND, L'Abbaye de Payerne. Dans: Rev. hist. vaudoise 20, 1912, p. 56s.

trouvent dans la propriété de saint Maire. Ce qui importe à l'auteur c'est la construction et la dédicace de l'église. La première est mentionnée en tête. La deuxième termine la phrase. La dédicace, fait liturgique, se rapporte à l'église et non à la villa.

D'autre part nous ne savons rien du sort de «l'ancien fundus» possédé ou fondé, pense-t-on, par Paternus. De la notice du Cartulaire nous pouvons conclure que du moins son nom s'était conservé, peut-être dans une forme altérée. Car le nom de Paternus exigerait plutôt la forme «fundus paternus»¹. Le silence complet sera rompu seulement au X^e siècle par les actes relatifs à la fondation de l'Abbaye de Payerne.

L'auteur du Cartulaire a puisé sa notice dans «l'ancien et nouveau martyrologe» de Lausanne («in veteri regula Lausannensi et nova»).

Dans une notice postérieure qui fait suite à l'épithaphe de saint Maire, Conon énumère les donations octroyées au dit «temple de Payerne»². Il s'agit de propriétés sises près de Payerne (apud Paterniacum), de Corcelles et de Dompierre. Les dîmes en avaient été cédées au Chapitre de Lausanne, puis enlevées partiellement, celles de Payerne par les moines, celles de Courcelles et de Dompierre par les Seigneurs de Montagny. C'est ce que l'auteur avait entendu dire. Cette fois la source de la première partie a peut-être été un «martyrologe» plus récent de Lausanne, à savoir la «regula nova» mentionnée plus haut à la suite de la «regula vetus» ou des documents qui n'existent plus. La source de la deuxième partie a été une tradition orale «sicut dici audivi». L'auteur identifie le «temple de Marie» avec le «temple de Payerne». Quelle est la valeur historique de cette identification? L'auteur utilise dans les passages que nous venons de commenter plusieurs sources d'époque diverse et il les interprète dans la perspective de son temps. Un troisième texte que nous citerons plus loin, tiré également du Cartulaire (no. 378 p. 334) ajoutera encore des précisions sur le site exact des biens donnés à l'église par saint Maire. La comparaison des différents textes permet de déceler plusieurs couches superposées d'une tradition identique pour l'essentiel, mais diverse pour le détail.

¹ Cf. J. STADELMANN a.c. p. 370s. qui cite CIL, X₂, «in Paterno villa».

² «De terris, campis, condeminis, quas beatus Marius donavit dicto templo Paterniacensi, habet capitulum Lausannense decimam apud Paterniacum et Corsales et Dompeirro, sicut habet in ceteris curiis episcopus Lausannensis in condeminis et vineis indomicatis; apud Paterniacum tamen, sicut dici audivi, monachi partem decime ei abstulerunt, et domini de Montanie apud Corsales et Donnumpetrum».

Les fouilles entreprises à Payerne il y a quelques années et à Tours en 1974 ont renouvelé et compliqué les problèmes.

Sous l'Abbatiale on a découvert un édifice que certains identifient avec la «villa rustica» de Payerne (Pélichet)¹, d'autres avec la «villa» construite par saint Maire². Ni l'une ni l'autre solution proposée n'est certaine pour le moment. M. E. Pélichet avoue lui-même que la technique des murs est mauvaise et tardive. Ni hypocauste ni cuisine (p. 56). Aucun vestige romain ni dans le cloître du couvent ni à l'est de l'église. «Sous la place actuelle au nord se sont conservés des vestiges d'autres constructions». On ne nous parle ni de céramique ni de tuiles. Parmi les nombreuses monnaies examinées par Colin Martin³ une seule est d'origine romaine (Bas-Empire III^e-IV^e s.). M. Pélichet se base sur des raisonnements historiques et sur la paléographie des inscriptions de Paternus pour dater la «villa» de la fin du III^e siècle. Son plan est confronté à ceux de villas romaines des Pays-Bas, de France et d'Allemagne. On ne peut nier une certaine ressemblance. Une comparaison avec les édifices du VI^e siècle aurait été la bienvenue. La construction prétendue romaine n'a d'ailleurs subi aucune modification, aucun agrandissement postérieur. L. Blondel bien connu par ses fouilles à Genève et à St-Maurice (Agaunum) a maintenu (comme nous l'avons déjà remarqué) le caractère médiéval des constructions qui seraient cependant antérieures à l'époque carolingienne⁴. Seule la découverte de

¹ E. PÉLICHET, La «Villa Paterniaca», dans: L'Abbatiale de Payerne, Lausanne 1966, pp. 51-64 (= Bibl. Hist. Vaudoise XXXIX).

² L. BLONDEL, bien connu par les fouilles dirigées à Genève et à St-Maurice (Agaunum) a maintenu le caractère médiéval des constructions qui seraient cependant antérieures à l'époque carolingienne. Il est suivi par M. A. SCHMID, Die ottonische Klosterkirche von Payern, dans: Beiträge zur Kunstgeschichte und Archäologie des Frühmittelalters, hg. von H. FILLITZ, Graz-Köln 1962, p. 246s. Schmid semble se rallier à M. Pélichet dans un second article paru dans la monographie consacrée à l'Abbatiale citée ci-devant, p. 67 n. 1 qui renvoie à l'article de Pélichet pour ce qui concerne les vestiges de la basse antiquité.

³ L'inventaire des monnaies se trouve dans l'ouvrage: L'Abbatiale de Payerne (cité à la note 1), p. 221ss., la monnaie romaine p. 234.

⁴ Cité par M. A. SCHMID dans son article mentionné à la note 2: Die ottonische Klosterkirche, etc. p. 247. Le court rapport des fouilles publié et signé par E. PÉLICHET dans l'Annuaire de la Société suisse de Préhistoire vol. 48, 1960/1961, p. 195 résume la partie qui nous intéresse: «Un collège d'experts, présidé par M. le professeur L. Birchler, président de la Commission fédérale des monuments historiques, conduit par M. Pierre Margot, directeur de ces fouilles, les a explorées et appréciées durant toute une journée. Les conclusions de cet examen sont les suivantes: 1. Le premier édifice qui a occupé le site est un bâtiment vaste, entourant sur trois côtés une cour; c'est un palais de basse époque (5^e ou 6^e siècle); probable-

l'église mariale que l'on suppose sous l'église paroissiale à l'est de l'Abbatiale pourrait trancher la question.

En attendant l'historien doit recourir à une autre méthode. A défaut de textes plus anciens les dîmes, les patronages et d'autres droits peuvent fournir des indices précieux sur l'origine de nos églises. Ces droits remontent très souvent à l'époque des églises privées (*Eigenkirchen*). Car ils sont restés constants pendant des siècles. En utilisant cette méthode H. Büttner a publié en 1964 une étude fort intéressante sur le passé de Payerne et des églises érigées aux environs de l'ancienne cité d'Avenches¹. Il relève les nombreux droits (propriétés, dîmes, patronages) que l'église de Lausanne possédait dans la région d'Avenches et de Payerne. Il les met en relation avec l'activité pastorale de saint Maire². Il commence par ceux sis à Payerne, Corcelles et Dompierre que le Cartulaire attribue explicitement à la générosité de cet évêque. Il continue avec Domdidier, Donatyre, Ponthaux, Prez-vers-Noréaz, *Notre-Dame de Tours*, Cugy, Ressudens, St-Aubin, Delley. Au XIII^e siècle, l'église de Tours avec la chapelle de Montagny et d'autres églises qui furent propriété de l'église épiscopale de Lausanne passèrent par donation de l'évêque saint Amédée, au prieuré Saint-Maire de Lausanne³. Comme Tours faisait jadis partie du territoire de Corcelles, il a pu être compris (désigné) dans l'expression «les terres, champs et condemines près de Payerne, de *Corcelles* et de Dompierre» que saint Maire donna à l'église fondée par lui. Une indication, sauf erreur, même la preuve en est donnée par une précision qui a été ajoutée dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, mais qui selon Roth remonte au XII^e siècle⁴. Enumérant les dîmes du Chapitre de Lausanne le texte les distingue selon les trois territoires de Payerne, de «Tors» et de Dompierre. Ce sont les mêmes noms de lieu (à l'exception de Tors), mentionnés dans le même ordre que nous avons trouvés dans la notice consacrée

ment est-ce celui (de Graccius Paternus?) dans lequel l'évêque Marius a fondé une petite chapelle (en 595)». Ces conclusions sont évidemment vagues et même contradictoires.

¹ Studien zur Geschichte von Peterlingen, dans: Rev. d'hist. ecclés. suisse 58, 1964, 265-292.

² A. c. pp. 267-269.

³ On peut se demander si ce transfert au prieuré Saint-Maire n'a pas été suggéré parce que son fondateur fut saint Maire enterré dans l'église Saint-Thyrse de Lausanne, elle aussi fondée par cet évêque et plus tard confiée au prieuré Saint-Maire.

⁴ No 378, p. 334 de l'édition Roth.

à saint Maire au no. 16d du Cartulaire. «Tors» est évidemment Tours désigné ainsi dans l'énumération des paroisses du décanat d'Avenches¹, dans les actes des visites pastorales de 1416/7 et de 1453². Ces dîmes étaient connues sous le nom de saint Maire jusqu'au XVIII^e siècle³. Le texte précise que le terrain est situé près de l'église du côté nord, «in territorio Tors. X. posas iuxta ecclesiam ex parte boree». C'est de fait de ce côté que s'étend un grand et beau terrain plat, favorable à la culture. Si le nom de Corcelles est remplacé par celui de Tours c'est que la propriété a reçu entre temps une désignation plus précise par une tour qui caractérise le site.

Ce texte et son interprétation nous paraissent décisifs: si ce terrain était propriété de saint Maire, l'église située à son extrémité sud, au bord d'un talus, a dû être construite dans la propriété de l'évêque.

C'est dire que les fouilles de Tours semblent confirmer d'une manière étonnante les déductions générales de l'historien Büttner concernant l'activité pastorale de saint Maire, à condition bien entendu que la date assignée à l'église découverte avec annexes soit exacte. Est-ce à dire que dans cette solution elle est l'église construite et consacrée par cet évêque dans sa propriété le 24 juin 587? Cette question nous oblige à revenir à l'église paroissiale de Payerne. Son histoire est insuffisamment connue et embrouillée parce que liée à celle de l'Abbaye. Nous ne pouvons l'écrire dans le cadre de ce travail.

Dans une étude fouillée sur les chartes de Payerne et sur les débuts de l'Abbaye et de la ville, H. E. Mayer a comparé les deux versions de la charte du roi Conrad de Bourgogne du 8 avril 961 à savoir celle du Cartulaire de Clugny (Paris Bibl. Nat. Ms. nouv. acquis. lat. 2262) et le soi-disant original de Lausanne (Archives cant. C Ia 4) pour arriver à la conclusion que l'église Ste-Marie avait été donnée d'abord à une communauté de chanoines, ensuite seulement au prieuré bénédictin⁴: «Donavimus ecclesiae sanctae Mariae Paterniecensis nostrum alodum

¹ Ibid. p. 11.

² Cf. FR. DUCREST, dans : Mémoires et Documents de la Société d'hist. de la Suisse romande NS XI, 1921, pp. 177/9 «ecclesiam parochialem de Tors» et M. MEYER, dans: Archives de la Société d'hist. du Ct. de Frbg. 1, 1850, p. 316: «Ecclesia B. M. de Tors».

³ Cf. M. REYMOND, Le «Testament» de la reine Berthe, dans: Rev. hist. vaud. 19, 1911, p. 279; L'Abbaye de Payerne, ib. 20, 1912, p. 57 n. 4.

⁴ H. E. MAYER, Die Peterlinger Urkundenfälschungen und die Anfänge von Kloster und Stadt Peterlingen, dans: Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters 19, 1963, p. 70 et 127s.

per cartas, ut ibidem deo famulantes subsidium haberent». Le texte se trouve dans les deux versions. Les «de*o* ibi famulantes» seraient des chanoines et non des moines (monachi). L'institution d'une communauté de chanoines vouée au service liturgique d'une église était répandue à l'époque ¹. Cette interprétation du texte n'est pas exclue selon Büttner, mais elle n'est pas certaine ². Pour M. Mayer la plus ancienne église découverte sous l'Abbatiale serait l'église de Marie desservie par les chanoines. Elle n'aurait rien à faire avec l'origine de l'architecture clunisienne. Elle aurait été agrandie et corrigée au moment de la fondation du couvent (= église II). Plus tard saint Odilon l'aurait remplacée par l'Abbatiale (= église III).

Construite sur les ruines de la villa romaine ou sur celles de saint Maire selon les autres, aucune de ces trois églises ne peut remonter au VI^e siècle. Le lien qui les rattache à saint Maire est le patronage (église de Ste-Marie) et le nom de Payerne (villa Paterniaca). M. Mayer suppose que la famille royale de Bourgogne s'est appropriée les biens (église et fonds) que Marius avait laissés à ses successeurs de Lausanne ³. L'église de saint Maire n'étant pas celle trouvée sous l'Abbatiale (no. I) – sans parler des trois absides qui ne peuvent être du VI^e siècle – reste donc inconnue. On la suppose sous l'église paroissiale gothique qui lui aurait succédé. Qu'est-ce qu'elle est devenue lorsque les chanoines ont occupé l'église no. I sous l'Abbatiale (solution Mayer)? Les moines clunisiens ne s'occupaient pas de la pastoration sinon exceptionnellement ⁴. Le curé était nommé par l'évêque sur présentation du Prieur. Le premier pasteur connu mentionné en 1173 s'appelle Boson ⁵. Du droit de présentation on peut conclure que le couvent était devenu propriétaire de l'église de saint Maire et des biens dont elle était dotée ⁶.

¹ Cf. JOS. SIEGWART, *Die Chorherren-und Chorfrauengemeinschaften in der deutschsprachigen Schweiz vom 6. Jahrhundert bis 1160*, Freiburg, 1962, p. 29ss.; le même: *Der gallo-fränkische Kanonikerbegriff*, dans: *Zeitschr. f. schweizer. Kirchengeschichte* 61, 1967, 193–244.

² A. c. p. 272 n. 3.

³ A. c. p. 74.

⁴ B. EGGER, *Geschichte der kluniazensischen Klöster in der Westschweiz*. Freiburg 1907, pp. 104–112. Ce jugement est à compléter et à nuancer par celui de dom PHILIBERT SCHMITZ, *Geschichte des Benediktinerordens*. Bd. I Einsiedeln 1947, p. 144 et 304–309 (traduit par P. L. Räber).

⁵ Livre de donations d'Hauterive, p. 87; cf. M. REYMOND a.c., dans: *Rev. hist. vaudoise* 20, 1912, p. 166.

⁶ Le Cartulaire de Lausanne mentionne une propriété à Vuarens dans l'ancien

Cependant, la dédicace des deux églises était célébrée à deux jours différents, celle de l'Abbatiale en mai, celle de la paroissiale le 25 juin d'après les comptes de la ville de Payerne ¹. Selon E. Mottaz ² la dédicace de l'Abbatiale tombait au 17 avril (l'auteur ne mentionne pas de source), celle de la paroissiale au 25 juin selon un missel du XV^e siècle conservé à la Bibliothèque Cantonale de Fribourg ³. Je n'ai pas réussi à identifier ce missel ni M. Jos. Leisibach qui vient d'établir un catalogue détaillé des livres liturgiques de la dite Bibliothèque. J'y ai trouvé par contre un bréviaire clunisien sans doute de l'abbaye de Payerne qui mentionne le 18 mai la dédicace de l'église de Payerne «XV kl Junii ecclesiae paterniacensis» ⁴. Si la date du 25 juin est exacte, elle est évidemment en faveur de l'église de saint Maire, consacrée le 24 juin c'est-à-dire le jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Fête importante, elle se prêtait à une dédicace solennelle, mais exigea dans la suite le renvoi de l'anniversaire au jour suivant ⁵. Le missel de Payerne attribué au XI^e siècle par Dom Morin «comportait la liturgie romaine du 24 juin en l'honneur de saint Jean-Baptiste» ⁶. C'est, en attendant, l'argument le plus important pour concéder la succession juridique et liturgique de l'église de saint Maire mentionnée dans le Cartulaire de Lausanne à l'église paroissiale de Payerne. Les fouilles nous en donneront peut-être un jour la réponse définitive.

Qu'en est-il du patronage et de la fête de la dédicace à Tours? Les historiens se servent de ces institutions pour fixer le milieu historique et la date ou l'origine de nos églises et de nos paroisses. Le saint patron était considéré comme le propriétaire de l'église et de ses biens. Ce rôle juridique lui assurait une certaine permanence qui certes n'était pas absolue. Les patrons (cela vaut également pour l'anniversaire de la dédicace) ont pu changer au cours des siècles. La prudence est donc indiquée dans l'application de cette méthode. On est plus affirmatif lorsqu'il s'agit de saints bibliques comme la Vierge Marie, les Apôtres,

décanat de Grandson: «de terra beate Marie paterniaci» (p. 101 anc. éd.). Mais s'agit-il de la Paroissiale ou de l'Abbatiale? Les deux étaient consacrées à Marie.

¹ M. REYMOND a. c. p. 58 n. 4.

² Dict. hist. du Ct. de Vaud, vol. 2, 1921, p. 415.

³ MAYER, a. c. p. 36, marque à tort le 24 juin.

⁴ Fribourg. Bibl. cant. et univ. Ms. L 46 fol. 3v.

⁵ Cf. L. DUCHESNE, *Origine du culte chrétien*, 5^e éd. Paris 1920, p. 287: au sujet de la fête du 24 juin; plus complet H. KELLNER, *Heortologie*, 3^e éd. Freiburg i. Br. 1911, p. 168s.

⁶ Le Missel de Payerne, dans: *Rev. hist. ecclés. suisse* 25, 1931, 108.

saint Jean-Baptiste, saint Etienne, etc. ou de saints dont le culte est typique pour une époque ou une période tels les saints francs Martin, Germain, Desiderius, Symphorien, etc. ¹.

Pour Tours, le patronage de la Vierge Marie est attesté à partir de 1453 ². Les actes de la visite précédente de Guillaume de Challant en 1416/7 ne le mentionnent pas; mais on insiste sur la célébration digne de la dédicace sans nous renseigner sur sa date ³. Ceux de la visite de Georges de Saluces (1453) mentionnent en dehors du titre «Ecclesia B. M. de Tors» et de l'autel principal «un certain autel de saint Maire fondé dans l'église même, non consacré et non doté» (quoddam altare S. Marii in ipsa ecclesia fundatum, non consecratum neque dotatum) ⁴. L'autel s'explique par le fait que les chanoines du prieuré Saint-Maire à Lausanne desservaient l'église plutôt que par le souvenir d'une relation directe de saint Maire avec l'origine de l'église, bien que cette dernière possibilité ne soit pas exclue. Les fouilles ont mis à jour les fondements d'un support (?) qui se trouvait devant le mur sud de la nef de la première église. Ils descendent jusqu'à la terre vierge. Serait-ce la base de l'autel de saint Maire? Il faut en tout cas exclure une très haute antiquité de cet autel de saint Maire. Les premiers autels latéraux dans les églises épiscopales et monastiques sont attestés à partir du VI^e siècle ⁵.

En 1508 le patronage de Notre-Dame («Unnser Frowenn zum Thurn») est mentionné dans les comptes de la Trésorerie d'Etat de Fribourg qui contribue par une livraison de tuiles à la construction, probablement à la réfection de l'église ⁶.

Les Constitutions synodales de Sébastien de Montfalcon (1523) réproouvent l'abus d'apporter des enfants morts-nés à l'église de N.-D. de Tours («ad ecclesiam beatae Mariae de Tours») pour les y faire baptiser ⁷.

¹ G. H. FEUERSTEIN, Zur ältesten Missions- und Patroziniumkunde im alemannischen Raum, dans: Zeitschr. f. Geschichte des Oberrheins, N. F. 58, 1949, 1-55, surtout p. 37ss., 41. H. BÜTTNER-Iso MÜLLER, Frühchristentum im schweizerischen Alpenraum, Einsiedeln 1967, pp. 58-60.

² Visite pastorale de l'évêque Georges de Saluces, dans: Archives de la Société d'hist. du Ct. de Fribourg 1, 1850, 316: «Ecclesia B. M. de Tors».

³ Mémoires et documents de la Société d'histoire, N. S. XI, Lausanne 1921, pp. 177-179.

⁴ Archives citées ci-dessus n. 2, p. 316.

⁵ O. NUSSBAUM, Der Standort des Liturgen, etc. cité ci-devant p. 218, n. 1, vol. I, 419.

⁶ Archives de l'Etat du Ct. de Frb., Cpte. Trés. 212 fol. 15, 1508, 2^e sém.

⁷ O. PERLER, Les Constitutions synodales de Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne (1523), dans: Rev. d'hist. ecclés. suisse 37, 1943, 229.

Dans un acte d'échange du Montélon en 1509 cédé par les Seigneurs de Fribourg à ceux de Payerne contre les terres de Tours, il est question «de l'église de Notre-Dame de Tours»¹.

Les actes de la visite pastorale de Jean Doroz (1602–1603) désignent la paroisse de Tours avec les termes «Turrus sanctae Mariae»², ceux de l'évêque Josse Knab (1654): «Ecclesia B. Virginis ad Turrim». L'autel principal est consacré en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, les autels latéraux, l'un à la Ste-Croix, l'autre à saint Gorgonius³.

Les actes des visites pastorales de l'évêque J. B. Strambino en 1663 ajoutent au patronage de la Vierge Marie celui de saint Hilaire: «Visitatio Ecclesiae Beatae Virginis de Turri... sub titulo Beatae Virginis et Sti. Hilarij»⁴. Les actes affirment que la dédicace a lieu le 13 janvier, fête de saint Hilaire; de même les actes de la visite de 1675⁵. L'apparition de saint Hilaire est une surprise.

En 1781, le 20 août, Mgr Nicolas de Montenach consacra l'église agrandie «sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie reçue au ciel». L'autel majeur est consacré en l'honneur de la même Vierge et de saint Hilaire. Celui-ci a été ajouté après, mais par la même main. L'anniversaire de la Dédicace est fixé au deuxième dimanche du mois de mai⁶.

Le double patronage exige une explication. Il n'est pas rare. Il peut exister dès le début (co-patronage). Il peut être le résultat d'un changement ultérieur. Soit celui de Marie soit celui de saint Hilaire de Poitiers († en 367) sont en usage dans la Gaule ancienne. Ils peuvent remonter à l'époque mérovingienne. Si, à Tours, il y a eu un changement, on l'expliquerait plus facilement par le changement de celui de saint Hilaire en celui de Marie plus connue et plus populaire. De fait Benzerath ne signale qu'une seule chapelle à Payerne d'après un document de 1408⁷. Il ignore ou oublia l'église de Ménières consacrée en 1699⁸. Pour citer

¹ Copie dans les archives de la cure de Montagny-la-Ville, faite en 1844 par l'archiviste d'Etat à Fribourg.

² L. WAEBER, La visite du diocèse de Lausanne par Mgr Doroz, dans: Rev. d'hist. ecclés. suisse 33, 1939, 249.

³ Archives de l'évêché de Fribourg, Visite pastorale 1654: Josse Knab, p. 8s.

⁴ Ibid. Lib. Visit. 1663, p. 9 et Acta Visit., p. 53.

⁵ Ibid. p. 161.

⁶ Ibid. Consecrat. Eccles. II 21.

⁷ Die Kirchenpatrone in der alten Diözese Lausanne, dans: Freiburger Geschichtsblätter 20, 1913, p. 118.

⁸ Archives de l'évêché de Fribourg, Registre des consécrations I 49.

quelques exemples, saint Hilaire était patron d'un oratoire de Pontegana (Tessin) en 1399. Il a été remplacé par Notre-Dame des Douleurs ¹. Les deux anciens patrons de l'église de Glaris, saint Hilaire et saint Fridolin, ont dû céder la place au patronage de Marie ².

Benzerath pense que le patronage de Marie à Tours s'explique par celui de la cathédrale de Lausanne. En effet, l'église de Tours appartenait à l'évêque et au chapitre de Lausanne comme nous l'avons vu. Selon Benzerath, le cas sera le même que pour les églises mariales de Bercher, d'Ecuvillens, de Faoug, de Prez-vers-Noréaz et de Montagny ³. Après les fouilles de Tours, on est amené à le mettre en relation avec saint Maire dont la piété mariale est attestée par le Cartulaire.

Reste la fête de la dédicace qui en principe est différente de celle du patron. C'est seulement au XVII^e siècle que les actes des visites pastorales de l'évêque Strambino mentionnent la dédicace le 13 janvier, fête de saint Hilaire, co-patron. Par contre, l'évêque Nicolas de Montnach fixe la date au deuxième dimanche du mois de mai bien qu'il ait consacré l'église rénovée et agrandie le 20 août 1781. Le maître-autel était dédié à la Vierge Marie sous le vocable de l'Assomption. Saint Hilaire est écarté, à jamais semble-t-il. Aujourd'hui on ne sait plus qu'il fut jadis co-patron. Aucune des dates données pour la fête de la dédicace à Tours ne coïncide avec celle de la consécration de l'église fondée par saint Maire. Nous en avons tiré la conclusion ci-dessus p. 230. Quant au patronage et à la dédicace de saint Hilaire on s'explique difficilement leur apparition seulement au XVII^e siècle pour disparaître à partir de la fin du XVIII^e. Une conclusion certaine à partir de sources si tardives est impossible.

Il reste donc établi que le patronage de Marie, mère du Seigneur, est attesté le premier et constamment, exception faite du co-patronage de saint Hilaire au XVII^e et XVIII^e siècles. Il a bien des chances de monter aux origines.

Quant au patronage de l'église consacrée par saint Maire, la formulation «sancte Marie genitricis Domini templum», donnée dans le Cartulaire, a un caractère fort ancien et même poétique («genitricis»). Il n'y a pas de raison de soulever de doutes à son sujet.

¹ E. GRUBER, Die Gotteshäuser im alten Tessin, dans: Zeitschr. f. schweizer. Kirchengeschichte 33, 1939, p. 102.

² M. BECK, Die Patrozinien der ältesten Landkirchen im Archidiakonats Zürichgau. Zürich 1933, p. 17.

³ O. c. p. 44.

Faut-il alors conclure que deux églises mariales existaient à la fin du VI^e ou au VII^e siècle proche l'une de l'autre, à Payerne et à Tours? Ce fait pourrait nous surprendre, mais il n'est pas impossible. M. Reymond, suivi de Benzerath, cite le cas parallèle de deux, peut-être de trois églises dédiées à saint Symphorien d'Autun, l'une d'elles construite par saint Maire à Avenches selon le Cartulaire de Lausanne, l'autre à Glérolles (St-Saphorin-sur-Vevey) attribuée au même évêque par la tradition – elle dépendait de l'évêque de Lausanne; la troisième, celle de St-Saphorin-sur-Morges, est moins sûre ¹.

Les fouilles de Tours couronnées d'un succès inattendu nous posent ainsi de nouveaux problèmes qui attendent une solution. Nous avons tâché de les présenter en toute objectivité.

Résumons notre enquête qui touche à diverses matières et qui, par ce fait, paraît compliquée.

Quelle que soit la date, le V^e ou, selon nous, la fin du VI^e ou le VII^e siècle de l'église avec annexes trouvée à Tours, celle-ci est un témoin précieux de l'expansion et de l'organisation progressive du christianisme dans la vallée de la Broye. L'église est sortie de la cité d'Avenches. Elle s'est établie dans la campagne sous forme d'églises privées ou «paroissiales». Tours, site plutôt retiré bien qu'à proximité d'une route romaine – elle passait à Cousset, puis au pied de la colline de Tours pour rejoindre après Corcelles la grande route d'Yverdon à Avenches – n'était certes pas le premier centre religieux de l'«ager aventicensis». Ces centres sont à chercher le long des routes qui traversaient la plaine. Ils étaient situés de préférence au bord de la plaine pour éviter les marais comme Dompierre, Domdidier, Dompierre-le-Grand (Carignan), etc.

L'origine de l'église de Tours s'explique le mieux dans le cadre de l'activité organisatrice de saint Maire dont nous avons parlé ci-dessus ou du moins dans le cadre du mouvement déclenché ou activé par lui. Notre conclusion est basée d'une part sur les textes du Cartulaire de Lausanne nos. 16d et 378, d'autre part sur la date approximative de l'église avec annexes mise à jour par les fouilles. Des textes résulte, pensons-nous, que le terrain sur lequel l'église est bâtie, faisait partie des donations (propriétés) octroyées à l'église fondée par saint Maire «dans sa propriété». Cependant, il ne semble pas que l'église de Tours

¹ M. REYMOND, Les fondations de saint Maire, dans: Rev. hist. vaud. 12, 1904, 355. M. BENZERATH o. c. FGB 20, 1913, 112.

retrouvée est cette église même consacrée le 24 juin 587. Car cette date de la dédicace ne correspond pas à celle donnée (tardivement) pour Tours, mais plutôt à celle (le 25 juin) de l'église paroissiale de Payerne dont l'histoire n'est pas encore connue d'une manière suffisante.

Les premiers évêques connus de la Civitas Helvetiorum se disent évêques de Vindonissa: Bubulcus au synode d'Epaon en 517, Grammaticus aux deux synodes d'Orléans en 541 et en 549; mais au synode de Clermont en 535 le manuscrit Paris Lat. 1564 donne la signature «episcopus ecclesiae Aventicae»¹. Au synode de Mâcon, en 585, Marius signe comme évêque d'Avenches; mais il meurt et est enterré à Lausanne – indice qu'il a transféré le siège à Lausanne. L'avance progressive des Alamans encore païens et belliqueux semble être à l'origine de ce changement². Marius issu d'une grande famille gallo-romaine d'Autun semble avoir voulu maintenir le siège épiscopal à Avenches, ancienne capitale de la Civitas Helvetiorum et probablement premier centre du diocèse dès la fin du IV^e siècle (Büttner). D'où, à Avenches, une transformation si ce n'est une reconstruction de l'église épiscopale qui reçoit maintenant comme patron saint Symphorien, martyr d'Autun³ puis, dans la campagne environnante, l'établissement de centres pastoraux. Les lieux peuvent être repérés par les anciens droits de l'évêque de Lausanne. Ils ont été nommés ci-dessus (p. 227). Par fortune, le Cartulaire de Lausanne mentionne la construction de l'église Ste-Marie et de la «villa Paterniaca» dans la propriété de saint Maire. Ce fait révélateur des initiatives pastorales de l'évêque nous invite à lui attribuer d'autres fondations semblables.

La consolidation de l'Eglise catholique à partir de la conversion des Burgondes (autour de 505) au catholicisme et peu avant celle des Mérovingiens (498) avaient créé les conditions indispensables à cette lente évolution. Les synodes convoqués par les rois burgondes et francs en sont la preuve (Epaone 517, Orléans 549, Mâcon 585, etc.). Par contre le V^e et même le VI^e siècles dans sa première partie si troublés par les événements politiques, par les divisions confessionnelles et par les désordres de toute sorte n'y étaient pas favorables. Les évêques étaient

¹ Corpus Christian. 148A, p. 111, 29.

² Cf. M. BESSON, Les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Fribourg 1906, pp. 140–209; Marius pp. 176–209. H. BÜTTNER, a. c. Zeitschr. für schweizer. Kirchengeschichte 53, 1959, 241–266.

³ Cartulaire de Lausanne, éd. ROTH p. 11, n. 15b, et p. 25, n. 16c et BÜTTNER a. c. p. 256.

occupés à regrouper les chrétiens dispersés qui avaient survécu au naufrage subi par l'empire romain. L'exemple de l'Abbaye de St-Maurice (Agaunum), fondée par le roi burgonde saint Sigismond en 515, montre que le moment de passer de la défensive à l'offensive s'est réalisé seulement au VI^e siècle.

Des fouilles à entreprendre dans d'autres églises de la région d'Avenches compléteront peut-être un jour nos connaissances sur l'histoire de l'ancien centre du grand diocèse de Lausanne qui s'étendait autrefois à l'est jusqu'aux frontières de la Raetia Prima, c'est-à-dire au-delà de Zurich. Les chrétiens du XIII^e siècle en avaient encore quelque connaissance. L'auteur du Cartulaire ayant mis en tête des décanats celui de Lausanne continue avec celui d'Avenches où, écrit l'auteur, se trouvait au dire des anciens le siège épiscopal dans l'église Saint-Symphorien: «Aventica. In qua fuit sedes episcopalis in ecclesia sancti Symphoriani, ut dicunt antiqui».

Notice complémentaire

Les épreuves de ce travail étaient déjà corrigées lorsque nous pûmes consulter l'excellent rapport archéologique de M. Stöckli, plus vite que nous ne l'attendions. Son auteur va publier ses résultats prochainement dans: *Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*. Nous nous bornons à mentionner ceux qui concernent de près notre recherche.

La date de la première église: «Selon plan (Romainmôtier I et II, St-Maurice, Notre-Dame-sous-le-Bourg), structure et chronologie relative: époque paléochrétienne» (P. 41). Cette conclusion rejoint la nôtre. Nous avons tâché de préciser cette date en nous basant sur les textes du Cartulaire de Lausanne relatifs à l'évêque saint Maire.

L'auteur du rapport pense que l'abside était polygonale à l'extérieur bien que les indices archéologiques en paraissent faibles.

«Les annexes: La relation entre les annexes et le chœur n'est pas claire. Nous n'avons pas trouvé de murs de séparation» (P. 48).

«Tombe: Adossée contre le mur sud de l'annexe sud, la petite tombe maçonnée est la seule qui peut être attribuée à la première église». Par leur emplacement on pourrait y ajouter encore sept autres. (P. 49). Elles ne sont pas indiquées dans notre plan.